



OENOMED : Qualification et Promotion des filières viti-vinicoles des Aires Protégées de la Méditerranée

OENOMED, "Qualification et promotion de la filière viti-vinicole des aires protégées de la Méditerranée" est un projet de coopération transfrontalière financé par l'Union européenne dans le cadre du programme IEV CTF Med. Par ailleurs, les partenaires scientifiques ont mis en place une "charte locale" qui permet de certifier aux consommateurs l'engagement des producteurs à respecter l'environnement.

La charte locale OENOMED

Les partenaires scientifiques du projet OENOMED se sont associés dans les différents travaux des groupes d'animation public/privé pour la mise en place d'une charte locale pouvant attester auprès du consommateur de l'engagement des producteurs pour le respect de l'environnement.

1. Préserver et valoriser les ressources patrimoniales qui fondent l'identité méditerranéenne : biodiversité, eau, sols et paysages, vestiges et sites historiques.
2. Respecter le Guide de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).
3. Encourager la coopération locale entre les producteurs et les gestionnaires des ressources
4. Promouvoir la coopération entre les différents pays de la région méditerranéenne et qui peuvent partager ces défis.
5. Soutenir les initiatives innovantes qui contribuent au développement durable des entreprises viticoles.

La charte locale

1. Elle s'appuie sur un territoire (zonage) précis défini à partir d'une aire protégée (ou de plusieurs aires protégées en cas de coexistence ou recouvrement) ;
2. Elle prend en compte les spécificités des ressources locales reconnues d'intérêt public (menacées, à préserver) qui ont été caractérisées sur cette aire protégée ;
3. Elle considère les caractéristiques propres à la viticulture de ce territoire, aux pratiques existantes et à leurs impacts (positifs ou négatifs) sur ces ressources, et vise à rendre ces pratiques plus vertueuses, pour favoriser la préservation et la valorisation de ces ressources ;
4. Elle prend en compte des conditions juridiques, politiques, économiques et institutionnelles qui peuvent être spécifiques à chaque pays



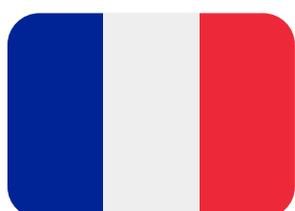
Crédit photo: OENOMED TUNISIE

Chaque charte locale a été validée à l'échelle locale et méditerranéenne. Elle définit les conditions d'éligibilité des entreprises pour l'utilisation de la marque Oenomed et sert de référentiel pour la convention d'utilisation de la marque.

Nombre de chartes signées par pays :



13



9



8



10

La création de la charte locale aidera à mettre en place une marque collective intitulée « Vins des aires protégées de la Méditerranée ». Elle aurait permis de diagnostiquer la spécificité du territoire, l'élaboration d'un zonage de l'aire protégée et de définir les pratiques viticoles vertueuses permettant d'adopter des innovations vertes.

Lignes directrices pour demandeurs de subventions en cascade pour le Développement d'innovations vertes, ouvertes et durables pour les MPME viticoles des Aires Protégées

Objectif :

L'objectif de l'appel à subvention en cascade relatif à l'application concrète sur les territoires des indicateurs élaborés dans la charte locale est le soutien aux MPME dans la mise en oeuvre de solutions technologiques et organisationnelles durables en mesure d'améliorer l'efficacité, la qualité et la durabilité de la production.



Le montant indicatif mis à disposition dans le cadre de cet appel à propositions de subvention en cascade est de 80 000€



Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants suivants :

Montant minimal : < 10 000€ >

Montant maximal : < 20 000 € >

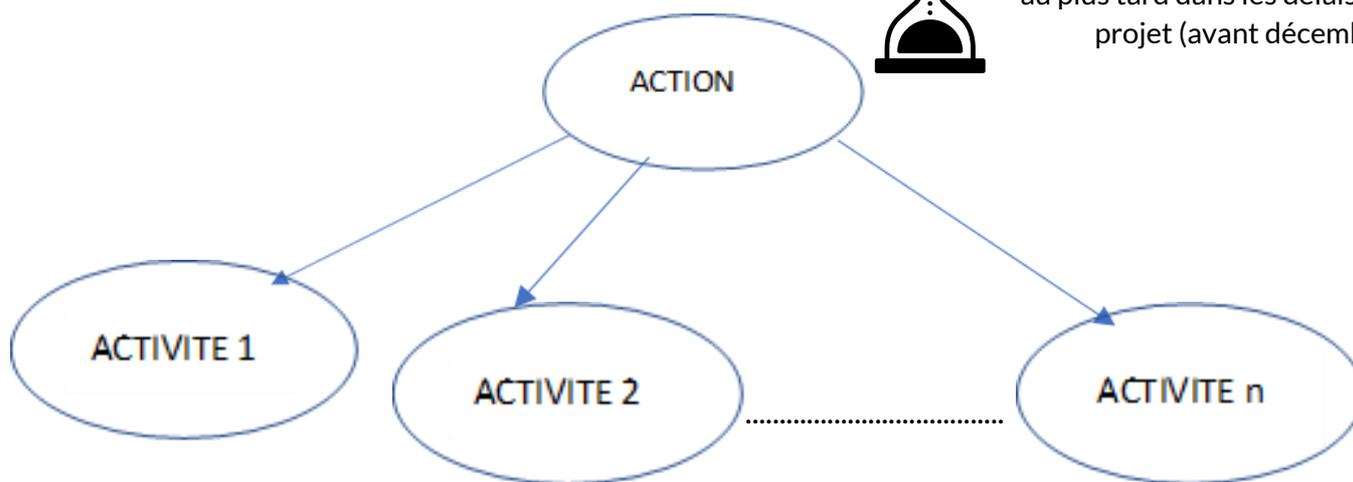
Les MPMEs retenues, seront suivies par le service chargé du conseil qualité pour mettre en oeuvre les interventions proposées.

Actions éligibles : actions pour lesquelles une candidature peut être déposée

Une action est composée d'un ensemble d'activités.



La durée de l'action prévue doit se terminer au plus tard dans les délais d'exécution du projet (avant décembre 2023)



Secteurs ou thèmes

Qualification et Promotion des filières viti-vinicoles des Aires Protégées de la Méditerranée selon les pratiques vertueuses définies dans la charte locale

Ressources	Exemples d'actions
Eau	Actions visant une meilleure économie et contrôle de la consommation d'eau (exemples : unité de collecte d'eau de pluie, système de suivi de la consommation d'eau au niveau de la parcelle ou la cave, système de valorisation des eaux de retour dans les caves.....)
Sol et paysages	Actions visant le suivi et l'amélioration des ressources du sol et la préservation du paysage du vignoble en interaction avec l'aire protégée (valorisation des sous-produits par le compostage, matériaux de travail de sol ou d'épandage de matière organique.....)
Biodiversité	Actions visant à préserver, améliorer la biodiversité de la flore et la faune des vignobles et de l'aire protégée de Boukornine
Techniques/cépages/ Energie	<p>Actions visant à introduire des systèmes de veille phytosanitaires afin de réduire l'utilisation des pesticides</p> <p>Introduction de système de modification afin de réduire le dégagement de gazs à effet de serre ou la réduction de la consommation d'énergie lors du processus de production</p> <p>Plantation de cépages autochtones ayant plus de tolérance à la sécheresse et aux maladies et ravageurs</p>
Préservation et valorisation des monuments et sites historiques	Valorisation des ressources patrimoniales, sites historiques de l'aire protégée ou dans les caves (restauration du site)

Lignes directrices pour demandeurs de subventions en cascade pour la Mise en œuvre de réseaux commerciaux (innovation dans la valorisation des produits)

Objectif :

L'objectif de l'appel à subvention en cascade relatif à l'application concrète sur les territoires des indicateurs élaborés dans la charte locale est le soutien aux MPME qui seront encouragées par des appels à candidature à lancer des campagnes promotionnelles (bénéficiaires de subventions en cascade) dans les zones d'intérêt (publicité, expositions, œnotourisme, participations aux événements, etc.).



Le montant indicatif mis à disposition dans le cadre de cet appel à propositions de subvention en cascade est de 28 000€



Toute subvention demandée dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants suivants :
Montant minimal : < 5 000€ >
Montant maximal : < 7 000 € >

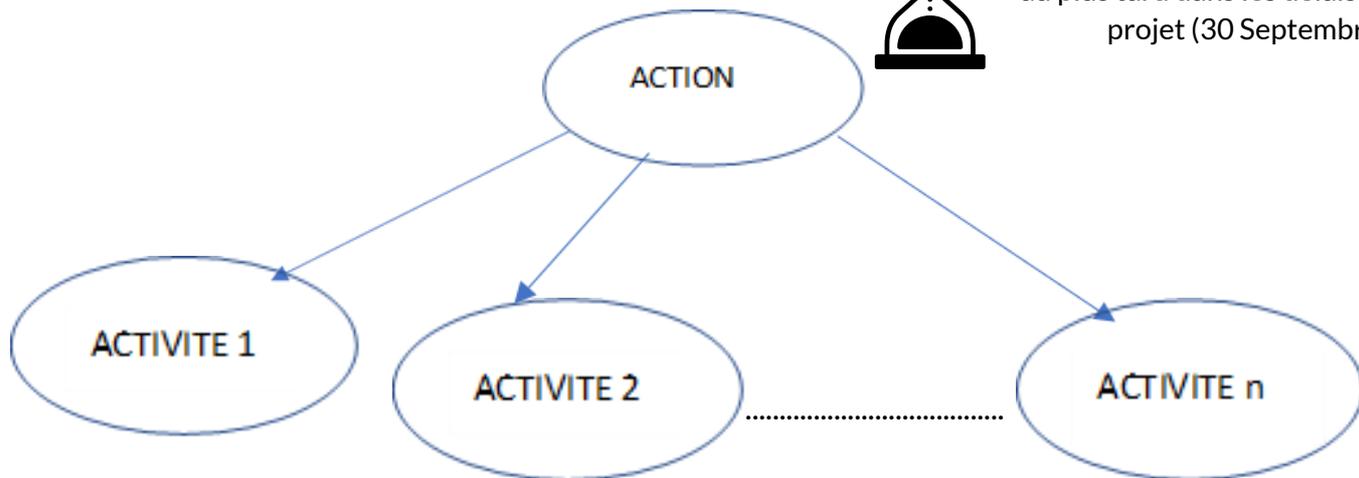
La subvention en cascade prend la forme d'un remboursement de coûts à hauteur de 90% maximum (10% d'autofinancement minimum). Les MPME retenues, seront suivies par le service/responsable chargé du conseil qualité pour mettre en œuvre les interventions proposées.

Actions éligibles : actions pour lesquelles une candidature peut être déposée

Une action est composée d'un ensemble d'activités.



La durée de l'action prévue doit se terminer au plus tard dans les délais d'exécution du projet (30 Septembre 2023)



Secteurs ou thèmes

Qualification et Promotion des filières viti-vinicoles des Aires Protégées de la Méditerranée selon les pratiques vertueuses définies dans la charte locale

Exemples de type d'action	Exemples d'action
PARTICIPATION AUX RENCONTRES B to B INTERNATIONALES	Organisation de rendez-vous B to B entre producteurs de « Vin des Aires Protégées » et distributeurs internationaux
REALISATION DE TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION ADAPTES	-Supports imprimés ou numériques (vidéos, flyers, plaquettes, étiquettes de vins, page web...) permettant de promouvoir et d'informer sur la marque « Vin des Aires Protégées »
SERVICES DE PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS PRESSE	Sous-traitance de services de communication, relations publiques - presse et/ou publicité sur les réseaux sociaux
DEVELOPPEMENT OENOTOURISTIQUE	Valorisation des composantes œnotouristiques du domaine Recherche de réseaux œnotouristiques et adhésion à ces réseaux
CONCOURS INTERNATIONAUX	Recherche des concours et participation aux concours de vins internationales pour obtention de médailles

➔ Cette liste n'est pas exhaustive mais donnée à titre d'exemple.



Crédit photo: OENOMED

Préambule

La charte méditerranéenne OENOMED a été élaborée par les partenaires scientifiques du projet OENOMED, financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme de coopération transfrontalière-IEV CTF MED.



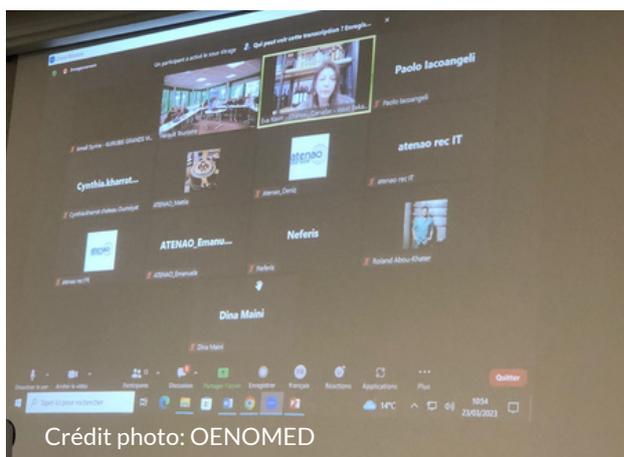
Objectifs spécifiques

- Favoriser la coopération locale entre les entreprises vitivinicoles et les acteurs participant à la gestion d'aires protégées, pour mettre en œuvre des pratiques préservant et valorisant les ressources patrimoniales de ces aires protégées ;
- Construire, à partir de démarches participatives, des chartes locales OENOMED qui définissent les ressources à protéger et les pratiques vitivinicoles permettant de les préserver et de les valoriser ;
- Assurer un accompagnement technique et financier des entreprises vitivinicoles pour le développement de ces pratiques vertueuses et pour leur communication ;
- Favoriser la coopération transfrontalière entre entreprises des aires protégées de la méditerranée, à travers le partage de connaissances sur leurs actions ;
- Renforcer la visibilité internationale des vins des aires protégées de la Méditerranée par des actions commerciales ;
- Développer la marque RESERVIN des vins des aires protégées de la Méditerranée, valorisant les entreprises mettant en œuvre ces pratiques ;
- Élaborer une charte Méditerranéenne OENOMED définissant les principes généraux auxquels doivent se référer les chartes locales et les usagers de la marque RESERVIN.

Séminaire technique pour les MPME sur labellisation "Vin de l'aire protégée" 23 & 24 mars à Montpellier, France.

Déroulement

Avec minutie et en étroite collaboration entre partenaires professionnels, ce programme de formation a été soigneusement élaboré, sous la coordination du Conseil Départemental de l'Hérault, environ deux mois avant son lancement. Au cours de deux journées intenses en échanges, les petites et moyennes entreprises (MPME) de vignerons, sélectionnées via l'appel à candidatures pour les subventions en cascade visant l'innovation dans la valorisation des produits et la mise en place de réseaux commerciaux, ont saisi l'opportunité de se réunir et de partager leurs attentes.



Le séminaire technique s'est déroulé les 23 et 24 mars 2023. La première journée était axée sur les concepts théoriques afin d'établir une base commune en matière de promotion. La seconde journée, le 24 mars, s'est concentrée sur des aspects pratiques visant à optimiser la participation aux actions promotionnelles. La clôture du séminaire s'est harmonieusement conjuguée avec la préparation aux foires internationales Vinitaly et London Wine Fair, événements qui offrent des opportunités cruciales pour mettre en pratique les connaissances acquises lors du séminaire.



Approche Participative pour le Développement de la Marque

L'approche adoptée était résolument participative. Les vigneron participants, qu'ils aient rejoint le séminaire en personne ou en ligne, ont eu l'opportunité de s'impliquer activement dans l'élaboration de la stratégie de "Marque". Cette stratégie a été présentée en détail lors du séminaire, mettant en évidence avec une grande clarté les éléments distinctifs qui la rendent singulière et marquante. En effet, cette collaboration a permis à chaque vigneron de contribuer de manière significative à façonner l'identité de la marque dans un esprit collectif.

Malgré les différentes approches nationales, l'accent a été mis sur la préservation de l'harmonie des valeurs du projet. C'est ici que l'expertise des professionnels du marketing local est entrée en jeu de manière cruciale. Leur partage de connaissances a été un élément moteur pour la progression des discussions. Ils ont judicieusement mis en avant divers aspects essentiels, tels que la production, les marchés spécifiques à chaque pays et les objectifs de commerce interentreprises (BtoB). Ces échanges fructueux ont abordé des thèmes d'une grande pertinence, allant de l'expansion de la viticulture biologique à l'examen des tendances actuelles dans la distribution.



Crédit photo: OENOMED

Exploration Interactive de la Plateforme en Ligne

De plus, une exploration active de la plateforme en ligne a été menée, accompagnée de directives minutieuses relatives à la rédaction de descriptions de vins et à la méthodologie pour capturer des photographies de qualité. Des échanges approfondis ont englobé les attentes et les accomplissements du projet, avec une attention particulière portée à la possibilité de passer des commandes en ligne via le site web



Vers Vinality et London Wine Fair

Enfin, la formation s'est clôturée en se concentrant sur la préparation des salons "Vinality" en avril 2023 et "London Wine Fair" en mai 2023.



“ Le projet nous intéresse beaucoup parcequ'il nous permet de reconnaître et de labelliser le travail en agro-écologie qui peut être fait sur un domaine comme le nôtre...Plein de belles choses qui peuvent sortir de ce projet et c'est vraiment très intéressant d'être mobilisé sur ce type de projet. ”

Philippe Lelong, Domaine du Pech d'André, France.



“ Nous avons pu recontrer les autres vigneronns et je trouve ça très important vu qu'on travaille pour la même marque et qu'on ait tous la même vision. ”

Nicole Abou Khater, domaine Coteaux Du Liban, Liban.



“ Je suis ravie de faire partie de ce projet parcequ'il y'a une implication de 4 pays de la méditerranée ce qui va donner une collaboration assez intense. ”

Ines Abdelhak et Ludovic Pochard, Domaine Ceptunes, Tunisie.



Les témoignages recueillis à l'issue du séminaire technique

“ Qui dit une marque, dit une notoriété. Si on aura fait une notoriété pour une marque, c'est qu'après on va profiter de ses avantages économique ”

Med Naceur Maaref, Cave viticole bouargoub, Tunisie.



“ C'est une expérience très agréable. On a fait beaucoup de connexions autour de ce projet ce qui nous permettra de faire le marketing de notre vin. ”

Joe Meraab,Chateau St Thomas ,Liban.



EQUIPE DE COMMUNICATION,CONTACT:

Faten Chaouali Téléphone: (+216) 50 483 828

Mail: cnpba.oenomed.communication@gmail.com



<https://www.facebook.com/OENOMED>



<https://www.instagram.com/oenomed2021/?hl=fr>



<https://twitter.com/Oenomed1>



<https://www.linkedin.com/in/oenomed-projet-de-coop%C3%A9ration-transfrontali%C3%A8re-87a805209/>

Ce bulletin a été produit avec l'aide financière de l'union européenne dans le cadre du programme IEV CTF Bassin Maritime Méditerranée.

Le contenu de ce document est la seule responsabilité de la "chambre Syndicale des Producteurs des Boissons Alcoolisées-UTICA,représentée par Mohamed Ben Cheikh"

Pour plus d'informations sur le projet, veuillez visiter le site web: <http://www.enicbcmmed.eu/projects/oenomed>